



Procès-Verbal

COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 05 Décembre 2024

ATTENTION : Le Document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs de la LAuRAFoot. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision qui est notifiée par courrier,

DECISION : Accepte le budget en l'état

Plastic Vallée FC (Régional 1), US Blavozy (Régional 1), Olympique Lyon Sud (Régional 2), FC Rhône-Vallée (Régional 1), FC d'Echirolles (Régional 2), FCO Firminy Inersport (Régional 1), Monistrol sur Loire (Régional 1), A.S. Misérieux-Trévoux (Régional 2), Olympique Salaise Rhodia (Régional 2), FC Cluses-Scionzier (Régional 1), Olympique de Valence (Régional 1),

DECISION : Sursis à statuer

Entente Crest-Aouste (Régional 1), Ain Sud (Régional 1), US Feurs (Régional 1), FC Saint-Cyr-Collonges (Régional 1), Aix les Bains FC (Régional 2), FC Vaux en Velin (Régional 1), FC Vénissieux (Régional 2),

DECISION : Amende

Sporting Nord Isère (Régional 1)